

NATURA 2000 EN MER EN CORSE



Contact Presse :

Bureau communication de la préfecture maritime :

Tél. : 04.22.42.36.92 / 06 81 48 87 89

Fax : 04.94.91.77.92

Courriel : communication@premar-mediterranee.gouv.fr

Office de l'Environnement de la Corse/ communication :

Tél. : 04.95.45.04.00 / 06.21.01.55.85 /

Courriel : borromei@oec.fr

Sommaire

Fiche 1 **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Fiche 2 **LE DISPOSITIF NATURA 2000 EN MER**

Fiche 3 **FICHE ET CARTE DU SITE NATURA 2000 EN MER « CAP ROSSU, SCANDOLA, POINTE DE LA REVELLATA, CANYON DE CALVI »**

Fiche 4 **FICHE ET CARTE DU SITE NATURA 2000 « GOLF DE PORTO ET PRESQU'ILE DE SCANDOLA »**

Fiche 5 **FICHE ET CARTE DU SITE NATURA 2000 PORTO, SCANDOLA , REVALATA, CALVI, CALANCHES DE PIANA »**

Fiche 6 **FICHE ET CARTE DU SITE NATURA 2000«CAPU ROSSU, SCANDOLA, REVELLATA, CALVI »**

Contact Presse :

Bureau communication de la préfecture maritime :

Tél. : 04.22.42.36.92 / 06 81 48 87 89

Fax : 04.94.91.77.92

Courriel : communication@premar-mediterranee.gouv.fr

Office de l'Environnement de la Corse/ communication :

Tél. : 04.95.45.04.00 / 06.21.01.55.85 /

Courriel : borromei@oec.fr



Toulon, le vendredi 27 mai 2011

Bureau communication

Tel : 04.22.42.18.29

Fax : 04.94.91.77.92

<http://www.premar-mediterranee.gouv.fr>

Lancement du 1er Comité de pilotage de 4 sites natura 2000 en Corse

Le lundi 30 mai 2011 aura lieu, sous la présidence de la Préfecture maritime représentée par le commissaire général Jean-Loup Velut et des préfetures de Corse du Sud et de Haute Corse et la vice-présidence de l'Office de l'Environnement de la Corse, le lancement du 1^{er} comité de pilotage de 4 sites Natura 2000 majoritairement marin situé sur la côte ouest.

Les 4 sites sont les suivants :

- Le site de « Porto, Scandola, Revellata, Calvi, Calanches de Piana » site à 83 % marin avec des espèces protégées tels que le phoque moine ou le grand dauphin.
- Le site de « Capu Rossu, Scandola, pointe de la Revellata, Canyon de Calvi », site à 100 % marin qui présente des habitats remarquables tels que des récifs ou des grottes semi-submergées.
- Le site de « Golfe de Porto et presqu'île de Scandola », site « directive oiseaux », il abrite notamment le balbuzard pêcheur et le cormoran huppé de Méditerranée.
- Le site de « Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi », site « directive oiseaux » à 100 % marin. Le milieu marin au large du golfe de Porto, le secteur Revellata et le canyon de Calvi sont particulièrement attractifs pour les oiseaux marins du fait de la nourriture générée par les phénomènes d'upwelling.

Ce 1^{er} comité de pilotage permettra de choisir l'opérateur de ce groupement de site et de lancer la concertation pour la gestion de ces sites sur la base du recensement de la faune et de la flore et des activités socio-économiques

Contact Presse :

Bureau communication de la préfecture maritime :

Tél. : 04.22.42.36.92 / 06 81 48 87 89

Fax : 04.94.91.77.92

Courriel : communication@premar-mediterranee.gouv.fr

Office de l'Environnement de la Corse/ communication :

Tél. : 04.95.45.04.00 / 06.21.01.55.85 /

Courriel : borromei@oec.fr

LE DISPOSITIF NATURA 2000 EN MER

Données chiffrées :

- 48 sites désignés pour toute la façade méditerranéenne
- 17 sites en cours
- 2 sites à venir

Processus Natura 2000 en mer :

Un réseau européen : Les objectifs de Natura 2000

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels. Le vol des oiseaux migrateurs nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières.

Deux directives européennes pour atteindre les objectifs de Natura 2000

En la matière, les deux textes de l'Union les plus importants sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.

L'Union Européenne a choisi d'agir pour la conservation de la biodiversité en s'appuyant sur un réseau cohérent d'espaces désignés pour leur richesse particulière. Ce réseau Natura 2000 abrite des habitats naturels d'intérêt communautaire ou habitats d'espèces animales ou végétales participant à la richesse biologique du continent européen.

Les procédures de désignation des sites Natura 2000 s'appuient sur la garantie scientifique que représentent les inventaires des habitats et espèces selon une procédure validée par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Dans ce cadre, la concertation avec les usagers de ces territoires est primordiale : elle permet de tenir compte des spécificités et problématiques locales. La désignation du périmètre d'un site est la première phase où interviennent les acteurs locaux. En Méditerranée, la préfecture maritime désigne les sites Natura 2000 en mer.

Contact Presse :

Bureau communication de la préfecture maritime :

Tél. : 04.22.42.36.92 / 06 81 48 87 89

Fax : 04.94.91.77.92

Courriel : communication@premar-mediterranee.gouv.fr

Office de l'Environnement de la Corse/ communication :

Tél. : 04.95.45.04.00 / 06.21.01.55.85 /

Courriel : borromei@oec.fr

Le rôle du Préfet maritime dans la constitution du réseau Natura 2000 en mer

Cette instance de concertation a pour objectif de permettre aux acteurs de la façade Méditerranée de réfléchir sur une méthode de gestion des sites Natura 2000 en mer. La mer est un milieu mouvant par nature, qui s'accommode mal des limites administratives... Les acteurs de la façade se sont donc réunis pour s'accorder sur une méthode de gestion globale.

Cette méthode est proposée par la Préfecture maritime, garante de la cohérence des comités de pilotage des sites de toute la façade. Le Préfet maritime préside en effet de droit les comités de pilotage des sites Natura 2000 exclusivement situés en mer, et il co-préside avec le Préfet de département les comités de pilotage des sites mixtes, marin et terrestre (décret du Ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable, et de l'aménagement du territoire du 15 mai 2008 relatif aux sites Natura 2000.

Définir les objectifs du site

La définition des objectifs du site par le comité de pilotage du site marque l'intégration d'une zone dans le réseau Natura 2000.

La concertation avec les acteurs du site concerné a pour objectif de définir les objectifs du site qui concourront au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lequel ce site a été désigné.

Cette concertation, dans le cadre du Comité de pilotage (COFIL) et au sein des réunions d'élaboration du Document d'objectifs (DOCOB) a pour objectif de prendre en compte l'ensemble des aspirations parties prenantes, quelles soient écologiques, économiques, culturelles ou sociales.

Cette participation effective permet d'envisager les solutions et mesures concrètes à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs

Comment un site entre-t-il dans le réseau ?

Un site est pressenti pour la richesse de sa biodiversité. La concertation locale et la consultation réglementaire sont organisées. Le site est désigné par arrêté ministériel puis proposé par l'état à l'Europe.

Contact Presse :

Bureau communication de la préfecture maritime :

Tél. : 04.22.42.36.92 / 06 81 48 87 89

Fax : 04.94.91.77.92

Courriel : communication@premar-mediterranee.gouv.fr

Office de l'Environnement de la Corse/ communication :

Tél. : 04.95.45.04.00 / 06.21.01.55.85 /

Courriel : borromei@oec.fr

LE SITE NATURA 2000 EN MER « CAP ROSSU, SCANDOLA, POINTE DE LA REVELLATA, CANYON DE CALVI »

Le site de « Capu Rossu, Scandola, pointe de la Revellata, Canyon de Calvi », d'une superficie de 74139 ha est un site à 100 % marin composé de deux parties.

Proposé à la directive « Habitats », Le périmètre de consultation regroupe un ensemble d'habitats rocheux caractéristiques. Les particularités géologiques du secteur conjuguées au fort découpage de cette portion du littoral ont créé les conditions propices à l'installation de nombreuses espèces.

Le site abrite différents habitats remarquables tels que les récifs et les grottes submergées (ou semi-submergées). Par ailleurs, les trois canyons sous-marins (Porto, Galeria et Calvi) présents dans le périmètre sont régulièrement fréquentés par des mammifères marins (zone de nourrissage), et notamment le Grand Dauphin.

Un cantonnement de pêche au nord de St Florent couvre plus de 2400 ha. La zone marine est également au coeur du sanctuaire international Pélagos.

Le plateau continental au large de Calvi fait partie d'un ensemble qui s'étend entre Saint-Florent et le Cap Cavallo. Le plateau continental à l'ouest de la Corse est coupé en trois blocs par des failles récentes qui se manifestent dans les canyons de l'Ile Rousse et de Calvi.

En matière d'espèce naturelle, une partie du site comprend des herbiers de posidonies. Le site abrite également une espèce protégée : le grand dauphin.

Contact Presse :

Bureau communication de la préfecture maritime :

Tél. : 04.22.42.36.92 / 06 81 48 87 89

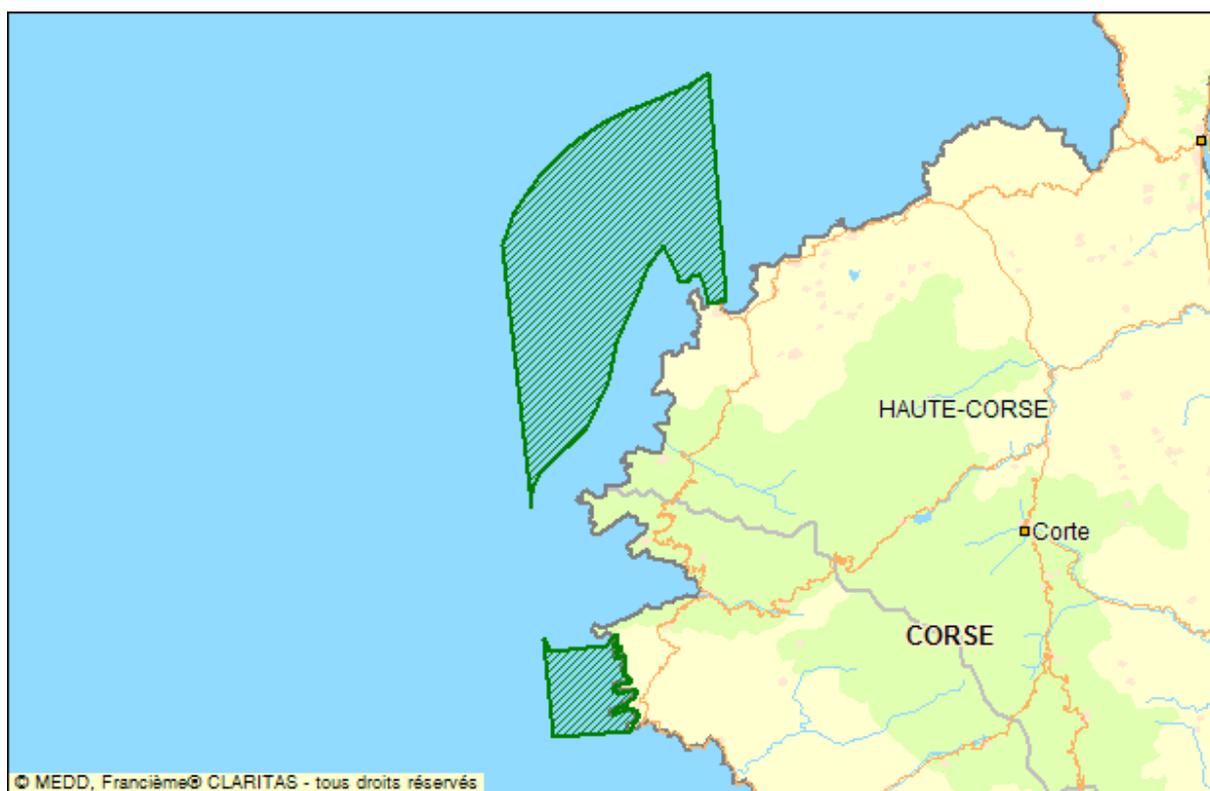
Fax : 04.94.91.77.92

Courriel : communication@premar-mediterranee.gouv.fr

Office de l'Environnement de la Corse/ communication :

Tél. : 04.95.45.04.00 / 06.21.01.55.85 /

Courriel : borromei@oec.fr



Contact Presse :

Bureau communication de la préfecture maritime :

Tél. : 04.22.42.36.92 / 06 81 48 87 89

Fax : 04.94.91.77.92

Courriel : communication@premar-mediterranee.gouv.fr

Office de l'Environnement de la Corse/ communication :

Tél. : 04.95.45.04.00 / 06.21.01.55.85 /

Courriel : borromei@oec.fr

LE SITE NATURA 2000 EN MER « PORTO, SCANDOLA , REBALLATA, CALVI, CALANCHES DE PIANA »

Le site de « Porto, Scandola , Reballata, Calvi, Calanches de Piana » a une superficie de 50229 Ha. Ce site proposé à la directive habitat est un site à 83 % marin qui s'étend sur les 2 départements de la Corse.

Ensemble de côtes rocheuses et de fonds marins remarquables dont l'intégrité est unique en Europe.

Richesses floristiques et faunistiques :

- flore présentant un endémisme important et présence de nombreuses espèces protégées ou d'intérêt européen (annexe II) ; la zone couvre l'ensemble des populations Corse et mondiale de l'endémique Armérie de soleirol (*Arméria Soleirolii*) ; de nombreuses plantes rares et/ou endémiques sont aussi présentes (25 végétaux protégés)

- faune : on y trouve tous les éléments des habitats littoraux rocheux terrestres et marins de Méditerranée occidentale : nombreuses espèces de mammifères marins et terrestres, de reptiles, d'amphibiens et d'invertébrés (mollusques marins) d'intérêt européen (inscrites aux annexes II et IV) ainsi que les plus belles concrétions d'algues calcaires de Méditerranée (*Lithophillum lichenoïdes*) et d'autres formations des habitats récifs et grottes marines submergées ou semi-submergées.

Ce secteur abrite les habitats d'une espèce disparue, inscrite "prioritaires" à l'annexe II : le phoque moine (*Monachus monachus*)

La presqu'île de Scandola, pratiquement imperméable par la terre, se subdivise en deux domaines bien distincts de part et d'autre d'une grande faille courbe allant de la marine d'Elbo à la Cala Vecchia.

La grande Rouge de porto est considéré comme une variété du granite calco-acalin du " socle ". A l'intérieur de la lame de granite rouge affleurent des granites blancs et les gabbros d'OTA

Contact Presse :

Bureau communication de la préfecture maritime :

Tél. : 04.22.42.36.92 / 06 81 48 87 89

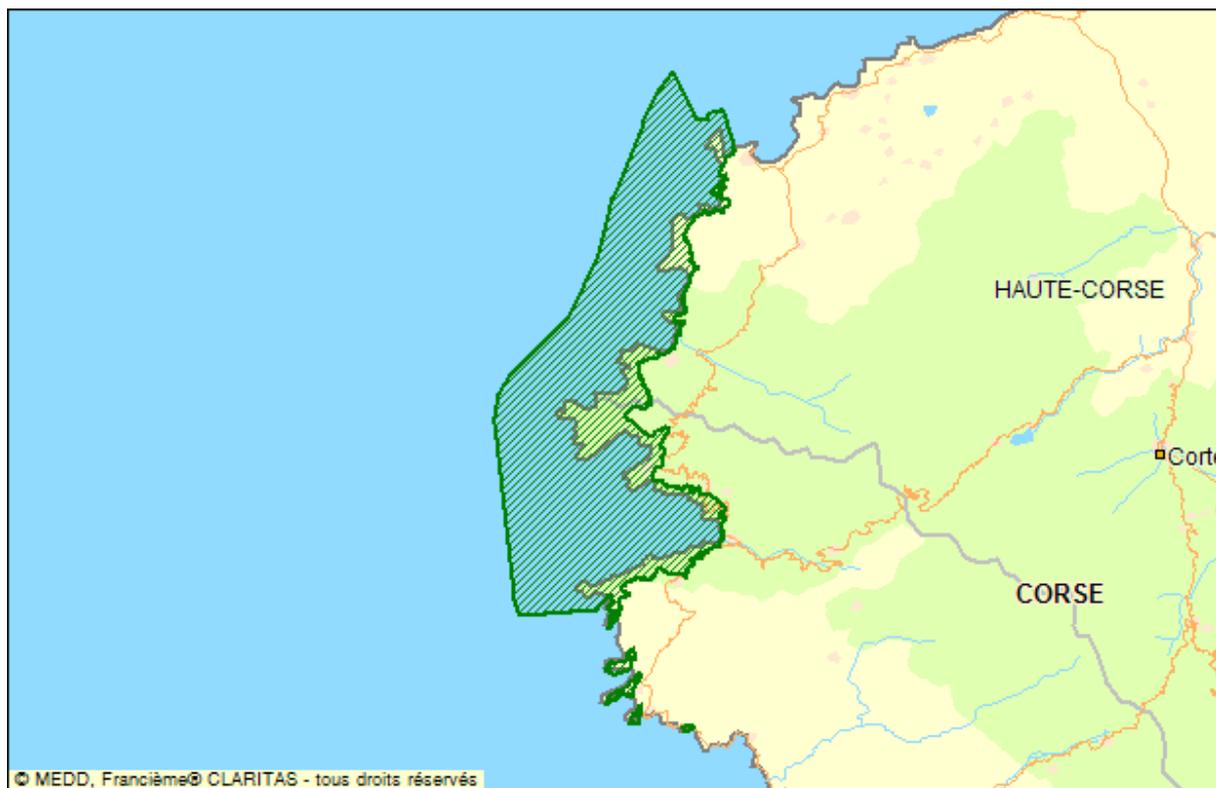
Fax : 04.94.91.77.92

Courriel : communication@premar-mediterranee.gouv.fr

Office de l'Environnement de la Corse/ communication :

Tél. : 04.95.45.04.00 / 06.21.01.55.85 /

Courriel : borromei@oec.fr



Contact Presse :

Bureau communication de la préfecture maritime :

Tél. : 04.22.42.36.92 / 06 81 48 87 89

Fax : 04.94.91.77.92

Courriel : communication@premar-mediterranee.gouv.fr

Office de l'Environnement de la Corse/ communication :

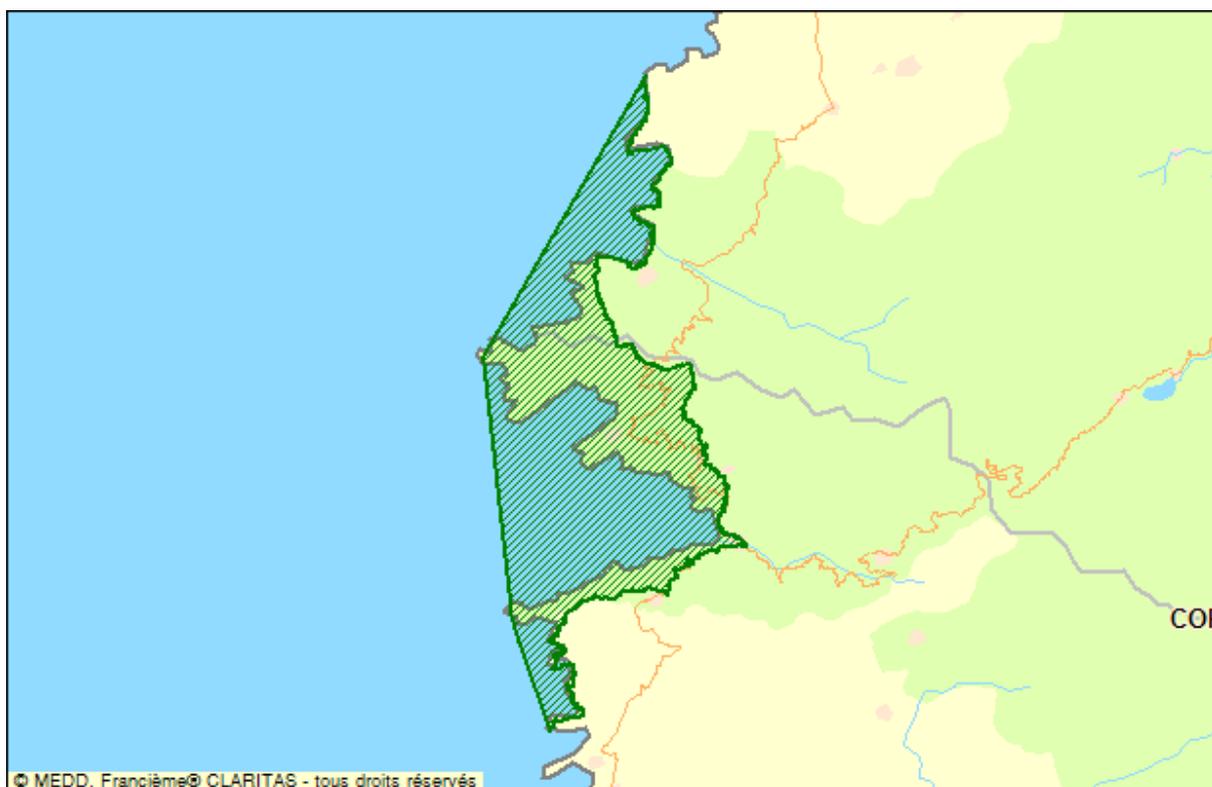
Tél. : 04.95.45.04.00 / 06.21.01.55.85 /

Courriel : borromei@oec.fr

LE SITE NATURA 2000 « GOLF DE PORTO ET PRESQU'ÎLE DE SCANDOLA »

Le site de « Golfo de Porto et presqu'île de Scandola », est un site « directive oiseaux ». Site d'une superficie de 25 576 ha est à 67 % marin. Il est situé sur les deux départements Corse.

Le golfe de Porto (sens large) abrite entre 50 et 70% des effectifs français reproducteurs du Balbuzard pêcheur ce qui confère au site un rôle de premier ordre dans la conservation de l'espèce (rare en reproduction en méditerranée). Le site est aussi très important pour le Cormoran huppé de Méditerranée (Plus de 15% de la population française et plus de 1 % de la population mondiale. Les populations de Fauvettes sardes sont également importantes (espèce endémique) ainsi que la population de Faucons pèlerins. Une espèce non mentionnée à l'annexe 1 de la directive oiseaux est aussi bien représentée, le Pigeon bizet rare en France.



Contact Presse :

Bureau communication de la préfecture maritime :

Tél. : 04.22.42.36.92 / 06 81 48 87 89

Fax : 04.94.91.77.92

Courriel : communication@premar-mediterranee.gouv.fr

Office de l'Environnement de la Corse/ communication :

Tél. : 04.95.45.04.00 / 06.21.01.55.85 /

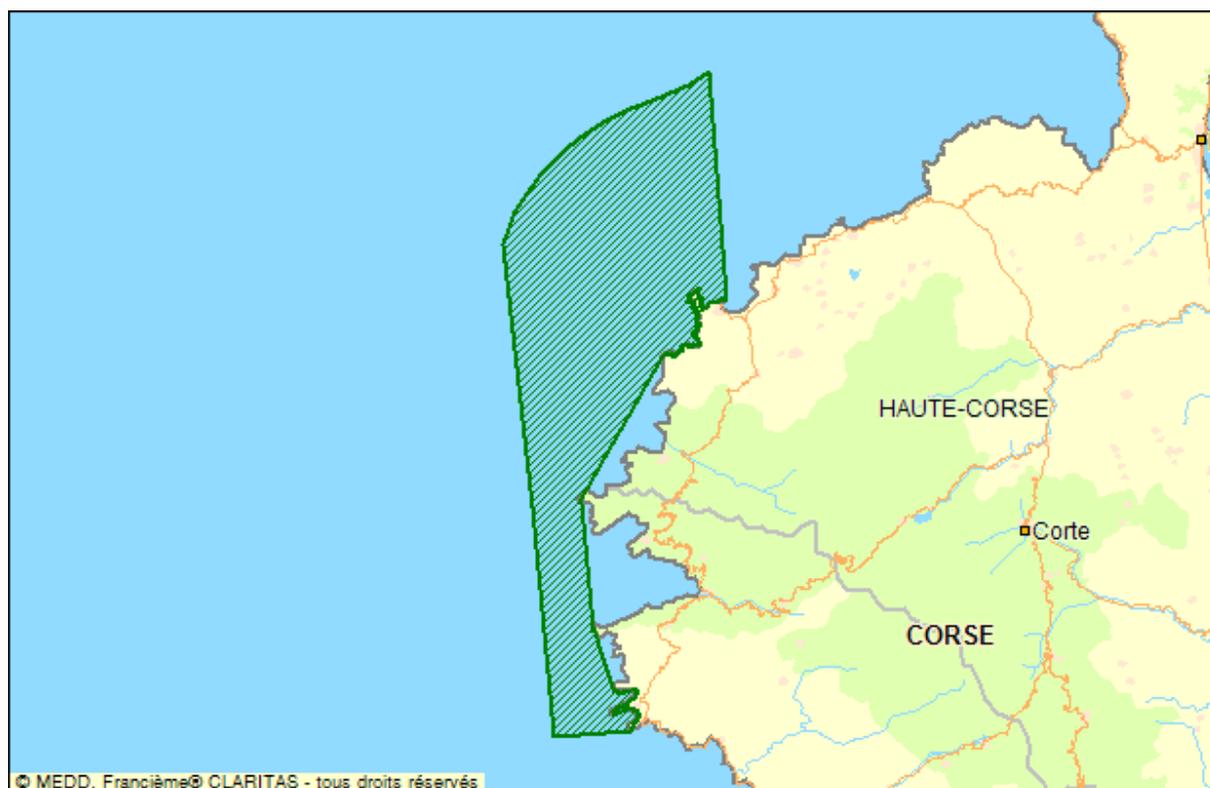
Courriel : borromei@oec.fr

LE SITE NATURA 2000 EN MER «CAPU ROSSU, SCANDOLA, REVELLATA, CALVI »

Le site de « Capu Rossu, Scandola, Revellata, Calvi », d'une superficie de 99 561, inscrit à la « directive oiseaux », est à 100 % marin.

Le milieu marin au large du golfe de Porto, le secteur Revellata et le canyon de Calvi sont particulièrement attractifs pour les oiseaux marins du fait de la nourriture générée par les phénomènes d'upwelling. Le Puffin yelkouan, le Goéland d'Audouin et le Cormoran huppé profitent des biomasses générées.

Le site se caractérise par des fonds marins importants, proches de la côte (canyon de Calvi) créant un phénomène d'upwelling apportant des eaux riches en éléments nutritifs.



Contact Presse :

Bureau communication de la préfecture maritime :

Tél. : 04.22.42.36.92 / 06 81 48 87 89

Fax : 04.94.91.77.92

Courriel : communication@premar-mediterranee.gouv.fr

Office de l'Environnement de la Corse/ communication :

Tél. : 04.95.45.04.00 / 06.21.01.55.85 /

Courriel : borromei@oec.fr